

PROCES-VERBAL
de la séance d'installation des
Autorités communales élues
pour la législature 2016 - 2021
du jeudi 10 juin 2021

N°1 / 2021-2026

Présidence de M. le Préfet Boris Cuanoud
puis de M. Jean-Pierre Morisetti, nouveau président du Conseil

Intermède musical par l'Harmonie morgienne

Introduction religieuse par Mme la Pasteure Yrsa Thordardottir

Intermède musical par l'Harmonie morgienne

Première partie, sous la présidence de Monsieur le Préfet

1. Ouverture de la séance et bienvenue par Monsieur le Préfet
2. Désignation d'un·e secrétaire de séance
3. Désignation de deux scrutateurs·rices de séance
4. Appel
5. Assermentation des membres du Conseil communal par Monsieur le Préfet
Intermède musical par l'Harmonie morgienne
6. Assermentation des membres de la Municipalité et de la Syndique par Monsieur le Préfet
Intermède musical par l'Harmonie morgienne
7. Élection de la présidente ou du président
8. a) Élection de la ou du secrétaire ;
b) Élection de la ou du secrétaire suppléant.

Seconde partie sous la présidence de la nouvelle présidente ou du nouveau président

9. a) Élection de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
b) Élection de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président.
10. a) Élection des deux scrutateurs·trices ;

- b) Élection des deux scrutateurs-trices suppléant·es.
11. a) Élection de l'huissier·ère ;
b) Élection de l'huissier·ère suppléant·e.
 12. Fixation des indemnités a) de l'huissier·ère et de l'huissier·ère suppléant·e ;
b) des membres du Conseil communal dans les différentes fonctions du Conseil et du Bureau électoral.
 13. Nomination de la Commission des finances pour la législature 2021-2026 (article 43 du Règlement du Conseil)
 14. Nomination de la Commission communale de recours en matière de taxes et impôts pour la législature 2021-2026 et de ses suppléant·es (article 43 du Règlement du Conseil)
 15. Nomination de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026 et de ses suppléant·es (article 43 du Règlement du Conseil).
 16. Nomination des commissions ad hoc en cours ou qui rapporteront au-delà du 30 juin 2021
 17. Nomination des huit délégué·es et de cinq suppléant·es au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) pour la législature 2021-2026
 18. Nomination de sept délégué·es au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) pour la législature 2021-2026 ainsi que d'un ou plusieurs suppléant·es
 19. Nomination de dix-sept délégué·es au Conseil intercommunal de l'Association Police Région Morges (PRM) et de cinq suppléant·es pour la législature 2021-2026
 20. Communications du Bureau
 21. Communications de la Municipalité

Documents en main des conseillers

- Dates des séances du Conseil communal – Année législative 2021-2022
- Formulaire de déclaration d'intérêts
- Données personnelles
- Informations à l'intention des nouveaux conseillers·ères
- Préavis municipal N° 23/6.21 – Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'00.00 TTC relatif au projet de rénovation – reconstruction de l'Ecole de Chanel, subventions non déduites.
- Dates d'assermentation des associations intercommunales.

Installation et assermentation du Conseil communal par M. le Préfet

Les membres des Autorités communales élus pour la législature 2016 - 2021 sont assemblés pour la séance d'installation du Conseil communal et de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

3 sont absents,

97 sont présents.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : MOJON Mélanie, THULER Jean-Bernard, WALTHER André.

Les membres absents seront assermentés lors de la prochaine séance du Conseil communal à laquelle ils participeront.

Les 7 membres de la Municipalité sont présents.

1. Ouverture de la séance et bienvenue par M. le Préfet

M. le Préfet Boris Cuanoud déclare ouverte la séance d'installation du Conseil communal et de la Municipalité et passe la parole sans plus attendre à Mme la Pasteure Yrsa Thordardottir.

Interlude musical par l'Harmonie morgienne.

2. Nomination de la secrétaire et des scrutateurs(trices) provisoires

Mme Tatyana Laffely Jaquet est désignée comme secrétaire provisoire.

3. Désignation de deux scrutateurs-trices de séance

Mme Béatrice Genoud- Maurer et M. Michaël Furhoff sont désignés comme scrutateurs de séance.

4. Appel

La secrétaire de séance Tatyana Laffely Jaquet procède à l'appel. 97 membres sont présents et 3 sont excusés et seront assermentés lors de la prochaine séance du Conseil communal à laquelle ils participeront.

5. Assermentation des membres du Conseil communal par M. le Préfet

M. le Préfet constate que les membres du Conseil ont été convoqués dans les formes prescrites et conformément au procès-verbal des élections. Il constate donc la régularité de leur admission et déclare pouvoir procéder à leur assermentation.

Après lecture de la promesse selon l'article 9 LC, chacun des membres du Conseil communal, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit "je le promets". M. le Préfet déclare que les membres du Conseil communal ont été régulièrement installés pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. La liste des membres assermentés figure en annexe du procès-verbal.

Interlude musical interprété par l'Harmonie morgienne.

6. Assermentation de la Municipalité et du Syndic par M. le Préfet

M. le Préfet constate que les membres de la Municipalité ont été convoqués dans les formes prescrites et conformément au procès-verbal des élections. Il constate donc la régularité de leur admission et déclare pouvoir procéder à leur assermentation.

Après lecture des articles 48 à 52 LC, il demande à Mme la Syndique Mélanie WYSS-PITTET de l'assurer qu'il n'y a au sein de la Municipalité aucun lien de parenté prohibé par la loi. Ayant obtenu cette assurance, il donne lecture de la promesse selon l'article 9 LC complété selon l'article 62 LC. A l'appel de leur nom, chacun-e des membres de la Municipalité lève la main droite et dit "je le promets".

Après cette promesse, M. le Préfet déclare que les membres de la Municipalité, soit Mme Laetitia Bettex, M. Jean-Jacques Aubert, M. David Guarna, M. Laurent Pellegrino, Mme Laure Jaton, M. Vincent Jaques et Mme Mélanie WYSS-PITTET, ont été régulièrement installés pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Interlude musical interprété par l'Harmonie morgienne.

7. Election du (de la) président(e)

M. le Préfet rappelle que la loi sur les communes prescrit qu'après la prestation de serment par les membres du Conseil et de la Municipalité sur la présence du Préfet, le Conseil procède à la nomination de son président et de son secrétaire qui rentrent immédiatement en fonction. Ses élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au

second tour au scrutin individuel secret en vertu de l'article 11 de la même loi. Sous chiffre 3 dudit article, il est précisé « lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ».

Il rappelle que le président est élu pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Mme Patricia DA ROCHA, au nom du groupe UDC, propose la candidature de M. Morisetti et s'exprime en ces termes :

« C'est sans grande surprise et avec plaisir que le groupe UDC et Indépendants vous propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre Morisetti, actuel 1er vice-président, à la présidence du Conseil communal pour l'année législative à venir.

Elu pour la première fois au Conseil en 1982, il y aura siégé pendant 15 ans avant de quitter les rangs et y revenir quelques années plus tard sous les couleurs de notre groupe.

Durant toutes ces années, il a su endosser les nombreuses tâches et responsabilités qui incombent à un président de groupe, président de plusieurs commissions, président de la COGES à plusieurs reprises, président du conseil une première fois en 1998 et tant d'autres mandats qu'il a pu honorer.

Sa sensibilité et sa bienveillance, gantées d'une main de fer (étant membre de la direction des EPO, il le faut bien !), font de lui un collègue de parti d'une incroyable efficacité et nous nous réjouissons de pouvoir compter sur lui pour représenter notre législatif durant cette année. Il est doté d'une grande capacité de communication, d'une aisance élevée dans le management et d'un self-control considérable en temps de crise. Il saura sans aucun doute tenir les rênes du bureau, en collaboration avec l'équipe forte et efficace déjà en place en qui il a confiance (complétée par les nouveaux arrivants, bien entendu).

Il fait preuve d'un engagement sans faille dans chacune de ses activités et nous savons qu'il en fera de même lors de son mandat de président, ses années d'expérience en politique, ses convictions et son parcours professionnel varié étant des piliers solides et indispensables à la fonction.

Nous sommes heureux de le compter parmi nous et vous invitons à lui accorder votre confiance lors du vote, tel que nous le ferons au sein du groupe. »

M. le Préfet demande à M. Jean-Pierre Morisetti s'il accepte d'être candidat. M. Morisetti répond par l'affirmative. Il demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Une majorité de l'assemblée accepte de voter de manière tacite sans bulletin secret.

M. Jean-Pierre Morisetti est élu de manière tacite.

8. a) Election du (de la) secrétaire

M. le Préfet rappelle les dispositions de l'article 12 de la LC. Le mandat s'étend du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

M. Jean-Pierre Morisetti propose la candidature de l'actuelle secrétaire, Tatyana Laffely Jaquet, élue en décembre 2015. M. le Préfet demande si la candidate accepte cette candidature, celle-ci répond par l'affirmative et se réjouit de poursuivre dans cette fonction.

Mme Tatyana Laffely Jaquet est élue tacitement.

Interlude musical par l'Harmonie morgienne.

b) Election du (de la) secrétaire suppléant(e).

M. Jean-Pierre Morisetti propose la candidature de l'actuelle secrétaire suppléante, Mme Sabrina Allaman qui accepte cette candidature.

Mme Sabrina Allaman est élue tacitement.

Le procès-verbal de la première partie de l'installation est lu par la secrétaire Mme Tatyana Laffely Jaquet et à l'issue de la lecture M. le Préfet Boris Cuanoud demande à l'assemblée si ce document est mis en discussion avant approbation.

M. Steven KUBLER s'exprime en ces termes :

« Dans la mesure où l'article 13 du règlement du Conseil communal impose tant pour le président, vice-président, la secrétaire et la secrétaire suppléante un vote à bulletin secret, dérogeant ainsi à la loi sur les communes et dans la mesure où à ma connaissance cet article n'a pas été modifié et n'a pas été modifié ce soir non plus, j'aimerais que l'on s'interroge sur la validité des élections que nous venons de faire avant d'accepter ce procès-verbal. »

M. le Préfet remercie M. Kubler et demande que celles et ceux qui souhaitent le vote à bulletin secret lèvent la main. La majorité ne souhaite pas de vote à bulletin secret. Les élections sont considérées comme valides et le procès-verbal est adopté à la majorité.

Après avoir remercié les membres sortants de la Municipalité et du Conseil communal et adressé les bons mots d'usage, M. le Préfet est libéré de sa fonction et passe la parole à M. Morisetti pour la seconde partie de la séance.

Seconde partie sous la présidence du nouveau président

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI après avoir fait les salutations et remerciements d'usage apporte des précisions à l'ordre du jour. Il rappelle qu'au point 13 il s'agit de 11 membres pour la Commission des finances et de 5 suppléants.

Au point 14, sont nommés 5 membres et 5 suppléants. Au point 15, sont nommés 7 membres et 5 suppléants.

Il précise concernant le point 16 que si les conclusions ont été votées mais que le rapport n'a pas été déposé il n'est pas nécessaire de renommer la commission. Dans l'éventualité où la personne en charge du rapport ne serait plus membre du Conseil, cette tâche serait attribuée à un autre membre du parti concerné. Il cite les commissions encore ouvertes soit :

8/2.21 - Adoption du projet de réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud, comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale, et des arrêts de bus de la rue de la Gare et demande de crédit de CHF 3'830'000.00 TTC.

14/3.21 - Fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable

16/5.21 - Réponse au postulat de M. Frédéric Eggenberger et consorts « 30 km/h pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! »

20/6.21 - Demande d'un crédit de 2'639'000.00 pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures communales et de réaménagement de la chaussée à l'avenue Henri Warnery, subventions et participations de tiers non déduites.

Projet de décision relatif à la demande de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, déposé par M. Steven Kubler.

Ajout d'un point 17 nouveau Préavis N° 23/6.21 - Demande d'un crédit de construction de 24'500'000.00 TTC relatif au projet de rénovation-reconstruction de l'école de Chanel, subventions non déduites.

18 nouveau Modification, les cinq suppléants ne sont plus nommés

19 nouveau ASIME 7 membres, 5 suppléants

Il ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

Mme Maria Grazia VELINI annonce que les conclusions du rapport relatif au fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable ont été votées hier soir, pas de commission à renommer.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

9. a) Election du premier vice-président

M. Yvan CHRISTINET propose la candidature de M. Xavier Durussel pour le groupe des Verts-es et s'exprime en ces termes :

« Le groupe des Verts vous présente la candidature de Xavier Durussel pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

Xavier est un conseiller communal aguerri depuis plus de 10 ans et président du groupe des Verts du district de Morges. Il connaît donc bien notre milieu.

Si son ascension au sein du Bureau a démarré il y a une année déjà, il a également pu expérimenter le poste de chef du dépouillement pour la Municipalité lors des dernières élections communales. Il connaît une bonne partie de la fonction.

Côté social, Xavier est toujours prêt à aider les autres et à cultiver le bien vivre ensemble. Un problème surgit, et Xavier propose une solution technique. Elle peut parfois sortir des sentiers battus, mais elle est toujours appréciée et souvent innovante.

Et en tant que cycliste confirmé, notre groupe est convaincu qu'il aura la manière et l'habileté de trouver le bon chemin pour assumer ce joli défi.

Finalement, c'est avec toutes ces qualités que le groupe des Verts pense que vous pouvez accorder votre soutien à Xavier Durussel comme 1^{er} Vice-Président. »

M. Jean-Pierre MORISETTI fait son discours de remerciement durant le dépouillement, dont voici la teneur :

« Monsieur le Préfet, Madame la Syndique, chers collègues, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions respectifs.

A l'instar de mes prédécesseurs je ne peux qu'aimer notre Ville de Morges, ses charmes, les activités qui s'y déroulent et bien sûr le contact qu'il peut y avoir dans une ville qui a encore taille humaine.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez apportée ce soir en m'offrant le privilège de tenir le perchoir et guider les débats de notre Législatif. C'est avec reconnaissance et une certaine émotion que je m'adresse à vous ce soir. J'associe à ces remerciements mon groupe politique UDC sans la confiance de qui je n'aurai jamais pu prétendre à ce défi.

Vous le savez, j'exerce le sport politique Morgien depuis un certain temps, tombé dans cette marmite à la première échéance électorale après ma majorité j'ai fait mon entrée au Conseil, je n'ose presque plus le dire, en 1982. Rassurez-vous, comme pour les acteurs j'y ai été intermittent, deux coupures m'ont chaque fois donné l'envie de revenir au plus vite. Nous nous connaissons presque tous par plusieurs créneaux différents ; nos sociétés ou Associations Morgiennes, par le fait de se croiser au hasard de nos pérégrinations en Ville et sur le marché, pour certaines et certains professionnellement et en Amitiés de longue date.

Je peux vous assurer que je vais exercer cette nouvelle charge en toute impartialité, intégrité, et diligence, prenant exemple sur mes prédécesseurs à cette fonction qui m'ont donné l'envie de l'assumer. Merci Laure, Merci Laurent pour le partage que nous avons eu ensemble pendant mes deux années de vice-présidence. Comme ont dû le dire mes prédécesseurs, et là j'en cite un particulièrement, plus ancien, je cite : « MERCI également au Bureau dans son ensemble de me supporter depuis bientôt deux ans. Courage, il ne reste plus qu'une année. » fin de citation.

Cette année législative qui s'annonce à nous sera chargée, en plus des votations dites traditionnelles, des élections Cantonales qui nous demanderons un investissement particulier et j'en remercie par avance toute cette Equipe du Bureau qui se constitue au fil de l'ordre du jour. Je me réjouis de travailler avec vous toutes et tous, anciens et nouveaux dans vos fonctions.

Pour conclure, je reprendrais une citation d'un auteur dramatique anglais que vous connaissez tous, William Shakespeare (1564–1616), citation que je tenterai d'appliquer et vous en rappellerai le cas échéant les lignes lors de nos débats :

« Il ne suffit pas de parler, encore faut-il parler juste. »

Je vous remercie pour votre attention, très bonne suite de soirée. »

Résultat du vote :

Délivrés : 97 Rentrés : 96 Blancs : 11 Eparses : 5 Valables : 80 Majorité : 49

Avec 80 suffrages M. Xavier DURUSSEL est élu au siège de premier vice-président.

M. Xavier DURUSSEL s'exprime en ces termes :

« Parce qu'on m'a demandé de faire un discours

*Je vous signale tout de suite, mesdames et messieurs...
Que je vais parler pour ne rien dire.*

*Oh! je sais!
Vous pensez:
"S'il n'a rien à dire... Il ferait mieux de se taire !"
Ouais c'est trop facile ! ... mais c'est trop facile !*

*Vous voudriez que je fasse comme ceux qui n'ont rien à dire
Et qui le gardent pour eux ?
Et bien, non ! Mesdames et messieurs. moi quand je n'ai rien à dire
Je veux qu'on le sache !
Je veux en faire profiter les autres !
Et si vous-mêmes, mesdames et messieurs, vous n'avez rien à dire,
Eh bien, on en parle, on en discute !
Je ne suis pas ennemi du colloque.
Mais, me direz-vous, si on parle pour ne rien dire,
De quoi allons-nous parler?*

*Eh bien, de rien ! ... De rien !
Car rien, ce n'est pas rien !
La preuve, c'est que l'on peut le soustraire ...*

*Rien moins rien = moins que rien !
Alors si l'on peut trouver moins que rien,
C'est que rien vaut déjà quelque chose !
On peut acheter quelque chose avec rien !*

*En le multipliant !
Une fois rien... C'est rien !
Deux fois rien... Ce n'est pas beaucoup !*

*Mais trois fois rien, .. Pour trois fois rien, on peut déjà acheter quelque chose
Et pour pas cher !*

*Maintenant, si vous multipliez trois fois rien par trois fois rien:
Rien multiplié par rien = Rien.
Trois multiplié par trois = neuf.
Ça fait: rien de neuf !*

*Bon...aller, Parlons d'autres choses !
Parlons de la situation, tenez!
Parlons de la situation, sans préciser laquelle !*

*Si vous le permettez, je vais faire brièvement l'historique
De la situation Quelle qu'elle soit !
Il y a quelque mois, souvenez-vous, la situation,
Pour n'être pas pire que celle d'aujourd'hui.
N'en était pas meilleur non plus !
Déjà, nous allions vers la catastrophe et nous le savions...
Nous en étions conscient !*

*Car il ne faudrait pas croire que
Les responsables d'hier étaient plus ignorants de la situation
Que ne le sont ceux d'aujourd'hui !
D'ailleurs ceux sont les mêmes*

*Oui ! la catastrophe, nous le pensions, était pour demain !
C'est-a dire qu'en fait elle devrait être pour aujourd'hui!
Si mes calculs sont justes !
Or, que voyons nous aujourd'hui ?
Quelle est toujours pour demain !*

*Alors, je vous pose la question, mesdames et messieurs:
Est-ce en remettant toujours au lendemain la catastrophe
Que nous pourrions faire le jour même que nous l'éviteront ?
D'ailleurs, je vous signale entre parenthèses que
Si le gouvernement actuel n'est pas capable d'assurer la catastrophe.
Il est possible que l'opposition s'en empare ! »*

b) Election du (de la) deuxième vice-président(e).

Mme Catherine HODEL, annonce qu'après une législature sans présidence pour le groupe de l'Entente morgienne et au vu des bons résultats obtenus par le groupe lors des dernières élections, elle a le plaisir de proposer au nom du groupe de l'Entente Morgienne et Vert'libéraux M. Pascal Martin. Elle s'exprime en ces termes :

« Pascal Martin est d'origine française, naturalisé depuis quelques années, nouveau en politique, j'ai toutefois eu l'occasion de faire la connaissance d'une personne très engagée lors de la campagne électorale et pour la préparation des différentes nominations de ce soir. Pascal Martin fait preuve de vastes connaissances du fonctionnement de la politique et des

organes de notre Conseil, notamment acquises lors de la préparation à l'acquisition de la naturalisation. Et ne dit-on pas que les personnes naturalisées deviennent plus suisses que les suisses ?

Pascal Martin a fait des études d'ingénieur civil à l'Ecole d'Ingénieurs d'Yverdon et actuellement il est planificateur en mobilité et chef de projets ferroviaires, entre autre dans un pays d'Afrique.

Je suis sûre qu'il saura prendre le bon train, rester dans les rails et sur la bonne voie pour se familiariser avec le travail du Bureau. Je vous prie de réserver un bon accueil à sa candidature et vous remercie pour vos votes. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Selon l'article 12 de la LC l'assemblée procède au vote au à bulletin secret.

Résultat du vote :

Délivrés : 97 Rentrés : 96 Blancs : 12 Eparses : 7 Valables : 77 Majorité : 49

Avec 77 suffrages M. Pascal Martin est élu au siège de deuxième vice-président.

10. a) Election tacite des deux scrutateurs(trices)

Sont élus (pas d'autre candidature) :

Mme Maria Grazia VELINI (PSIG) propose la candidature de Mme **Nathalie HENTSCHEL**.
M. Jean-Marc NARR (PLR) propose la candidature de Mme **Béatrice GENOUD-MAURER**.

b) Election tacite des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s

Sont élus (pas d'autre candidature) :

Mme Catherine HODEL (EMVL) propose la candidature de Mme **Rita WYSS**.
M. Yvan CHRISTINET (Verts) propose la candidature de M. **Julien BESUCHET**.

11. a) Election tacite de l'huissier

M. Jean-Louis JORDAN poursuit son mandat pour la 4^{ème} législature consécutive.

b) Election tacite de l'huissier suppléant

M. Frédéric VOLKEN poursuit son mandat.

12. Fixation des indemnités

a) de l'huissier et de l'huissier suppléant

Huissier (par année + jetons de présence) 3'000.00

Huissier-suppléant
par heure (non cumulable avec la rémunération de secrétaire-suppléant) 25.00

b) des membres du Conseil communal dans les différentes fonctions du Conseil et du Bureau électoral.

Le Tournus propose un changement par rapport à l'ancienne législature soit une augmentation de CHF 20.00 pour les jetons de présence des séances du Conseil communal, ces derniers passant de CHF 30.00 à 50.00. Cette proposition est acceptée à la majorité moins un avis contraire et cinq abstentions.

Séances du Conseil communal	50.00
Séances de commission	30.00
Supplément pour la présidence du Conseil et de commissions	30.00
Indemnité pour la rédaction du rapport de commission	30.00
Commissions de gestion et des finances (en soirée)	30.00
Commissions de gestion et des finances (par ½ journée)	60.00
Bureau du Conseil et Bureau électoral (par tranche de 90 min.)	30.00
Président(e) du Conseil (par année + jetons de présence) (Payés en 2 fois au mois de janvier et au mois de juillet)	2'000.00

13. Nomination de la Commission des finances pour la législature 2021-2026.

L'article 41 du règlement du Conseil communal prévoit que l'élection est tacite si le nombre de candidats n'excède pas le nombre de sièges à repourvoir, ce qui est le cas. Les commissaires sont Mesdames et Messieurs :

Marc-Emmanuel CRIPPA	Logan ROMANENS	Pascal GEMPERLI
William SAARBACH	Michaël FURHOFF	Vincent DUC
Jérôme MASSEREY	Philippe VORUZ	Veronica GASKELL
Jean-Hugues BUSSLIGNER	Maria Grazia VELINI	
Suppléants		
Patricia DA ROCHA	Frédéric EGGENBERGER	Alexandre DE TITTA
John MAURON	Mathieu BORNOZ	

14. Nomination de la Commission communale de recours en matière de taxes et impôts pour la législature 2021-2026.

Selon l'article 41 du Règlement du Conseil communal, cette commission est élue tacitement. Les commissaires sont Mesdames et Messieurs :

Patricia DA ROCHA	John MAURON	Pascal MARTIN
Sarah ETTER	Xavier DURUSSEL	

Suppléants	
Claire MARTINET	Leila ROUILLER
Dominique KUBLER-GONVERS	Catherine HODEL
Annabelle AMSLER	

15. Nomination de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026 et de ses suppléants.

Selon l'article 41 du Règlement du Conseil communal, cette commission est élue tacitement. Les commissaires sont Mesdames et Messieurs :

Claire MARTINET	Cathy SCHUMACHER	Valérie ZUFFEREY
Alexandre DESPONDS	Ruth WALTER ETTER	
Béatrice GENOUD-MAURER	Nicole JUFFER TISSOT	

Suppléants		
Philippe GUEYDAN	Catherine HODEL	Anne STERN GRIN
Emilie BOVET	Véronique DESSAUX HADORN	

16. Nomination des commissions ad hoc en cours ou qui rapporteront au-delà du 30 juin 2021

8/2.21 : la commission a pris ses décisions et le rapport sera présenté en septembre

14/3.21 : la commission a pris ses décisions et le rapport sera présenté en septembre

16/5.21 : la commission a pris ses décisions et rapportera le 16 juin 2021 lors de la dernière séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière : la commission se réunit le 21 juin et sera vraisemblablement en mesure de déterminer la prise en considération ou non du projet. Pas de nomination d'une nouvelle commission à ce stade.

Nomination de la commission ad hoc en charge de l'étude du préavis N° 20/6.21- Demande d'un crédit de CHF 2'639'000.00 TTC pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures communales et de réaménagement de la chaussée à l'avenue Henry-Warnery, subventions et participation de tiers non déduites. Présidence (PSIG) – 1^{ère} séance de commission : mercredi 23 juin 2021 à 18h30, en salle Léman, avenue de Rioud-Bosson 14.

Les commissaires sont :

Yvan CHRISTINET	Maurice JATON	Michaël FURHOFF
Catherine HODEL	Jérôme MASSEREY	
Marc BALLY	Bastien MONNEY	

M. Mathieu BORNOZ invite la personne en charge de la présidence de la COFIN à venir discuter avec lui pour faire le point, actuellement deux déterminations n'ont pas encore été faites, à savoir celle du préavis N° 20/6.21 ci-dessus et celle concernant le fonds d'encouragement.

17. Nomination de la commission ad hoc en charge de l'étude du préavis N° 23/6.21 - Demande d'un crédit de construction de 24'500'000.00 TTC relatif au projet de rénovation – Reconstruction de l'Ecole de Chanel, subventions non déduites.

Xavier LEPORI	Jean-Marc NARR	Bastien MONNEY
Vincent CORNUT	Béatrice GENOUD	Michaël FRANCESCATO
Patricia DA ROCHA	Michaël FURHOFF	Veronika GASKELL

18. Nomination des huit délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) pour la législature 2021-2026.

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges à repourvoir, il n'y a pas d'opposition à ce que cette délégation soit élue tacitement. Les délégués sont Mesdames et Messieurs :

Patricia DA ROCHA	Maurice JATON	Céline ELSIG
Steven KUBLER	Annabelle AMSLER	Eva FROCHAUX
Jasinta DEWI FREITAG	Aline DUPONTET	

19. Nomination de sept délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) pour la législature 2021-2026 ainsi que d'un ou plusieurs suppléants.

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges à repourvoir, il n'y a pas d'opposition à ce que cette délégation soit élue tacitement. Les délégués sont Mesdames et Messieurs :

Marc LAMBRIGGER	Julien BESUCHET	Veronica GASKELL
Stéphane DEWARRAT	Jessica CRISCI	
Alexandre DESPONDS	Clémence LANGONE	

Suppléants		
Philippe GUEYDAN	Irina SAKHAROVA	Xavier LEPORI
Michael FRANCESCATO	Aliénor VAUTHEY	

20. Nomination de dix-sept délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association Police Région Morges (PRM) et de cinq suppléant(e)s pour la législature 2021-2026.

Alexandre GANNA	Hamza PALMA	Sandra IMHOF ZRIOUI
Sacha FEHLMANN	Diane KALMS	
Béatrice GENOUD-MAURER	Rosella KALMS	Camille ROBERT
Maurice JATON	Aude JARDIN	Irina SAKHAROVA
Dominique KUBLER-GONVERS	Hervé FRUH	Florian JEANNERAT
Christine MAYOR	Sandra PALMIERI	Catherine HODEL

Suppléants		
Jean-Pierre MORISETTI	Anne STERN-GRIN	THULER Jean-Bernard
Marc TISSOT	WYSS-PITTET Rita	

21. Communications du Bureau.

Le Bureau n'a pas de communication à transmettre ce soir.

22. Communications de la Municipalité.

Mme la Syndique Mélanie WYSS-PITTET informe que lors de sa séance du 26 mai la Municipalité a procédé à la répartition des dicastères selon le tableau ci-dessous :

Administration, mobilité et ressources humaines	Mme la Syndique, Mélanie WYSS-PITTET (PLR)
Finances, économie, informatique et population	M. David GUARNA (EM)
Enfance, culture et durabilité	M. Vincent JAKUES (PS)
Bâtiments, sports et domaines	Mme Laetitia BETTEX (VL)
Infrastructures et gestion urbaine	M. Jean-Jacques AUBERT (PLR)
Cohésion sociale, logement et sécurité	M. Laurent PELLEGRINO (PLR)
Urbanisme, constructions et espace public	Mme Laure JATON (PS)

Une information plus complète parviendra aux Conseillers-ères lors de la séance du 1^{er} septembre prochain. En attendant elle souhaite encore informer des représentations de la Municipalité au sein des diverses associations intercommunales, soit :

ERM

Comité de Direction : M. Jean-Jacques AUBERT

Conseil intercommunal : Mme Laure JATON

ASIME

Comité de Direction : Mme Laetitia BETTEX et M. Vincent JAKUES

Conseil intercommunal : M. David GUARNA et M. Jean-Jacques AUBERT

PRM

Comité de Direction : MM Laurent PELLEGRINO et David GUARNA

ARASMAC

Conseil de Direction : M. Laurent PELLEGRINO

Conseil intercommunal : M. Vincent JAKUES

Pour terminer elle tient à remercier l'Harmonie Morgienne dirigée sous la baguette de M. Norbert Cuhat pour sa participation et regrette de ne pas pouvoir convier l'assemblée au verre de l'amitié, mesures sanitaires obliges.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI constate que l'ordre du jour a été épuisé et remercie tous les participants de cette séance ainsi que tous les collaborateurs de la Ville qui ont rendu ce lieu agréable et qui font un travail considérable d'adaptation en ces temps de crise.

La séance est levée à 20h50

Le Président
Jean-Pierre Morisetti

La Secrétaire
Tatyana Laffely Jaquet

Titre	Nom	Prénom	Présent	Absent
Madame	ADLER	Françoise	1	
Madame	AMSLER	Annabelle	1	
Monsieur	BALLY	Marc	1	
Monsieur	BEAUVERD	Laurent	1	
Monsieur	BESUCHET	Julien	1	
Monsieur	BLUME	Matthias	1	
Monsieur	BOILLAT	Sébastien	1	
Monsieur	BORNOZ	Mathieu	1	
Monsieur	BOURGEOIS	Clément	1	
Madame	BOUVIER	Magalie	1	
Monsieur	BOUVIER	Richard	1	
Madame	BOVET	Emilie	1	
Monsieur	BUCHER	Johan	1	
Monsieur	BUCHER	Sylvio	1	
Monsieur	BUSSLINGER	Jean-Hugues	1	
Monsieur	CHRISTINET	Yvan	1	
Madame	CLAVADETSCHER	Alma	1	
Monsieur	CORNUT	Vincent	1	
Madame	CORREIA DA ROCHA	Patricia	1	
Monsieur	CRIPPA	Marc-Emmanuel	1	
Madame	CRISCI	Jessica	1	
Monsieur	de BENOIT	Pascal	1	
Monsieur	DE GOUMOENS	Raphaël	1	
Monsieur	DE TITA	Alexandre	1	
Monsieur	DESPONDS	Alexandre	1	
Madame	DESSAUX HADORN	Véronique	1	
Monsieur	DEWARRAT	Stéphane	1	
Madame	DEWI FREITAG	Jacinta	1	
Monsieur	DUC	Vincent	1	
Madame	DUPONTET	Aline	1	
Monsieur	DURUSSEL	Xavier	1	
Monsieur	EGGENBERGER	Frédéric	1	
Madame	ELSIG	Céline	1	
Madame	ESMEL	Nadège	1	

Madame	ETTER	Sarah	1	
Madame	FAY	Sylvie	1	
Monsieur	FEHLMANN	Sacha	1	
Monsieur	FRANCESCATO	Michael	1	
Madame	FROCHAUX	Eva	1	
Monsieur	FRUH	Hervé	1	
Monsieur	FURHOFF	Michaël	1	
Monsieur	GANNA	Alexandre	1	
Madame	GASKELL	Veronica	1	
Monsieur	GEMPERLI	Pascal	1	
Madame	GENOUD-MAURER	Béatrice	1	
Monsieur	GETAZ	Guillaume	1	
Monsieur	GILLIARD	Bertrand	1	
Monsieur	GOLAZ	Valentin	1	
Monsieur	GUEYDAN	Philippe	1	
Madame	HENTSCHEL	Nathalie	1	
Madame	HODEL	Catherine	1	
Madame	IMHOF ZRIOUI	Sandra	1	
Madame	JARDIN	Aude	1	
Monsieur	JATON	Maurice	1	
Monsieur	JEANNERAT	Florian	1	
Madame	JONES	Karen	1	
Madame	JUFER TISSOT	Nicole	1	
Madame	KALMS	Diane	1	
Madame	KALMS	Rosella	1	
Monsieur	KUBLER	Steven	1	
Madame	KUBLER-GONVERS	Dominique	1	
Madame	LACASELLA	Elisa	1	
Monsieur	LAMBRIGGER	Marc	1	
Madame	LANGONE	Clémence	1	
Monsieur	LEPORI	Xavier	1	
Monsieur	MARTIN	Pascal	1	
Madame	MARTINET	Claire	1	
Monsieur	MASSEREY	Jérôme	1	
Monsieur	MAURON	John	1	
Madame	MAYOR	Christine	1	

Madame	MOJON	Mélanie		1
Monsieur	MONNEY	Bastien	1	
Monsieur	MORISSETTI	Jean-Pierre	1	
Monsieur	NARR	Jean-Marc	1	
Monsieur	PALMA	Hamza	1	
Madame	PALMIERI	Sandra	1	
Monsieur	REYNOLDS	Michel	1	
Madame	RIBEIRO	Sara	1	
Madame	ROBERT	Camille	1	
Madame	ROCHAT	Martine	1	
Monsieur	ROMANENS	Logan	1	
Madame	ROUILLER	Leila	1	
Monsieur	SAARBACH	William	1	
Madame	SAKHAROVA	Irina	1	
Madame	SCHUMACHER	Cathy	1	
Madame	STERN-GRIN	Anne	1	
Monsieur	THULER	Jean-Bernard		1
Monsieur	TIECHE	Marc-Alain	1	
Monsieur	TISSOT	Marc	1	
Monsieur	TROGER	Alain	1	
Madame	VAUTHEY	Aliénor	1	
Madame	VELINI	Maria Grazia	1	
Monsieur	VILLAVERDE	Jordi	1	
Monsieur	VORUZ	Philippe	1	
Madame	WALTHER ETTER	Ruth	1	
Monsieur	WALTHER	André		1
Madame	WANG	Ruijia	1	
Madame	WYSS	Rita	1	
Madame	WYSS	Floriane	1	
Madame	ZUFFEREY	Valérie	1	